



## GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne  
n°34 – juillet 2020

*Les « langues de France » : 20 ans après*

### SOMMAIRE

#### *Hommages à Jean Le Dù*

Christian Lagarde : *« Langues de France ». Au-delà du symbolique ?*

*Entretien avec Bernard Cerquiglini, par Christian Lagarde.*

*Entretien avec Paul de Sinety, Délégué général à la langue française et aux langues de France, par Christian Lagarde.*

Georg Kremnitz : *La problématique initiale de la liste Cerquiglini et ses effets ultérieurs.*

Alain Viaut : *De « langue régionale » à « langue de France » ou les ombres du territoire.*

Wanda Mastor : *Le statut constitutionnel des langues régionales en droit comparé. De la reconnaissance à l'indifférence.*

Philippe Martel, Marie-Jeanne Verny : *Les langues régionales au Parlement, ou l'éternel retour.*

Romain Colonna : *Les « langues de France » : des langues non-étatiques au pays de l'État-nation.*

Hervé le Bihan : *La langue bretonne : une visibilité toute en retenue.*

Véronique Bertile : *Les langues d'outre-mer : des langues de France ? Approche juridique.*

Jacques Vernaudeau : *Les langues polynésiennes et kanak, des « langues de France » en contexte de décolonisation.*

Luc Biichlé : *Qu'advient-il de l'arabe de France ? Mise en perspective sociolinguistique...*

Pascal Ottavi : *L'épervier, la cage et le passereau.*

Marielle Rispaïl : *Le francique lorrain, langue de France ? Réflexions et témoignages.*

#### **Compte rendu de lecture**

*Par Salih Akin : Jean Le Dù & Yves Le Berre, Métamorphoses. Trente ans de sociolinguistique à Brest (1984-2014), Brest, Centre de Recherche Bretonne, 2019, 302 p.*

<http://glottopol.univ-rouen.fr>

## LE FRANCIQUE LORRAIN, LANGUE DE FRANCE ? RÉFLEXIONS ET TÉMOIGNAGES

Marielle Rispaïl

UJM et CELEC (St Etienne), DIPRALANG (Montpellier 3), LISODIP  
(Alger, ENS de Bouzareah)

Rencontré à l'ENS de Lyon, en 2004 à l'époque où il quittait son poste de Délégué des langues et Cultures au Ministère de la Culture, je me souviens de Bernard Cerquiglini me disant, à la sortie d'une conférence en colloque à propos de son Rapport de 1999 et de ses conséquences : « S'il y a une chose dont je suis fier dans cette histoire, c'est d'avoir réussi à faire reconnaître le berbère et le francique comme des langues de France ». Et comme je lui faisais remarquer avec étonnement que le mot francique n'apparaissait dans aucun de ses écrits et rapports, il répondit dans un sourire à mon étonnement : « On ne peut pas aller plus vite que la musique ». Réponse qui m'avait rendue perplexe à l'époque et dont je pense à présent qu'elle résume bien les audaces prudentes du Rapport, de la Charte et de ses entours. Nous allons explorer dans ce qui suit quelques éléments de ce grand écart.

Cet article met un coup de projecteur sur le francique de Moselle et il est volontairement nourri des expériences des autres régions françaises, même si elles n'apparaissent pas nommément pour ne pas surcharger la réflexion et la rédaction. Les références bibliographiques en fin d'article éclaireront le lecteur curieux. Après avoir évoqué à grands traits les remous politico-contextuels causés par la *Charte Européenne des langues régionales et minoritaires* en France et le Rapport *Langues de France* qui l'a suivie, nous ferons un gros plan sur leurs retombées pour le francique, avant de nous demander comment se dessine le futur, à la fois pour le francique et les autres langues régionales et minoritaires de France.

### Réflexion en forme de collage autour de la Charte

On ne peut évoquer le Rapport dit Cerquiglini, en fait intitulé *Langues de France* de 1999, sans évoquer du même mouvement la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (désormais Charte) de 1992. La Charte, publiée par le Conseil de l'Europe, précède donc le Rapport, bien franco-français, destiné aux Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale. Il aura fallu 7 ans pour que Cerquiglini, alors chercheur au CNRS et directeur de la DGLF, fasse son enquête et trouve « les mots pour le dire », entre prudence et audace – ce qui

mènera entre autres son organisme de tutelle à adopter ce nom impossible de DGLFLF<sup>1</sup>. Nous ne nous attarderons pas sur ces deux textes, connus de tous et que l'appel du présent numéro de *Glottopol* synthétise et problématise amplement. Nous nous permettrons quelques remarques parcellaires et orientées, réunies en trois parties qui s'emboîtent.

D'entrée, la couleur est annoncée dans le Rapport (avec les mots « *prudence* » et « *souplesse* » qui chapeautent les deux premiers paragraphes), on ne veut fâcher personne, mais plutôt rassembler, sous l'égide du discours scientifique, en l'occurrence « linguistique », en s'éloignant explicitement du discours militant : l'étude concerne « les savants et non les militants ». Ce regard revendiqué scientifique se reconnaît à plusieurs endroits du Rapport qui fait une véritable explication de texte de la Charte, dans ses rouages les plus délicats. Ainsi on note par exemple que la Charte « donne des droits aux langues et non à leurs locuteurs », ou que le seul critère pour désigner un territoire linguistique est « le cerveau de ceux parlent (la langue en question) ». Le linguiste montre son attention aux mots qui sont sa spécialité : il souligne les modalisateurs du discours (« dans la mesure du possible », etc.), épingle les termes inhabituels (« territoire ») et qui méritent explication, distingue « signature » et « ratification », etc. Il fait des clins d'œil appuyés à une science proche, la sociolinguistique, à qui il emprunte les concepts de « statut », de « variété » ou de « norme linguistique », la discussion sur la désignation des langues, la prise en compte de l'école dans la transmission des langues, la distinction non hiérarchisée des formes écrites et orales, etc. Et c'est encore le chercheur (le « savant » comme il est dit) qui se permet d'ajouter dans une note : « il conviendrait d'encourager et de développer la recherche linguistique sur les langues de France ».

Pour autant, au-delà du ton soigneusement consensuel, quelques idées-forces apparaissent, qui laissent deviner l'engagement du rapporteur sur lequel nous ferons porter nos dernières remarques. Il prend fait et cause pour les langues « marquées par un degré plus ou moins grand de précarité », et réfute par avance les arguments qu'on pourrait lui opposer (« l'histoire », le « ressentiment », les prétextes d'un éclatement national). Il leur oppose au contraire l'affirmation d'un « patrimoine culturel national et européen » à sauvegarder, sans verser dans les arguties du « politique ». Il adopte aussi une position claire face à « l'arabe commun qui n'est la langue de personne », proposant sans prononcer le mot l'argument de la variation oral / écrit et avance une comparaison osée : celle du couple alsacien / allemand, qui pourrait ressembler au couple arabe dialectal / arabe « commun ». Une autre position intéressante est celle qui soutient certaines langues de migration dans notre patrimoine, non parce qu'elles sont des langues de migrants, mais parce qu'elles sont des langues relevant de « l'histoire de notre pays ». La nuance est subtile.

On voit ainsi s'avancer la conclusion qui guide tout le texte, appuyée sur les analyses du professeur Carcassonne. Elle se présente en deux temps : un principe, la Charte ne s'oppose pas à la Constitution française. Il n'y a aucune raison de ne pas la signer, d'autant plus que les mesures préconisées sont modulables langue par langue et que tout signataire (dont la France éventuellement) peut utiliser une « possibilité de réserve » prévue par le texte. Et des applications proposées : la liste des Langues de France, attendue et dument préparée, où se mêlent langues d'origine métropolitaine, langues de migration et langues d'Outre-mer. Ce faisant, le rapporteur déboulonne la liste obsolète de la loi Deixonne, datée (1951) et incomplète<sup>2</sup>, qui finalement mécontentait tout le monde.

Ce texte-clé fondamental, court et décidé, laissera peut-être, pour les raisons soulignées, plus de traces en France que la Charte (le terme est plus éthique qu'institutionnel) sans laquelle il n'aurait pourtant pas existé. Il offre en quelque sorte des arpentages et contreforts à ladite

<sup>1</sup> Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

<sup>2</sup> Ladite loi ignore le francique, ainsi que l'alsacien, le corse ou le flamand ! Certains ont argué du fait que, proches respectivement de l'allemand, de l'italien ou du néerlandais, dont elles seraient une forme orale, ces langues pourraient être enseignées comme langues étrangères...

Charte, qui avait besoin de ce médiateur pour faire accepter l'idée de « protéger », le mot est répété plusieurs fois, nos langues patrimoniales.

Car recevoir la Charte n'était pas chose aisée dans une France où on se heurtait à deux obstacles principaux pour lister les langues du territoire dit national :

- circonscrire géographiquement ledit territoire et les territoires locaux concernés,
  - nommer lesdites langues,
- les deux obstacles se conjuguant souvent.

Pourtant le Rapport Cerquiglini rend possible ou plutôt pensable l'impensable. Comme on le sait, c'est le chiffre pharamineux de 75 langues de France qui est avancé, chiffre dont l'explosion ruina en partie la nouveauté scandaleuse. Qui pouvait croire en effet dans notre belle France que 75 langues non étrangères et autres que le français cohabitaient ? On eut beau gloser sur le fait que la plupart venaient des mers australes ou océaniques, de ces îles ou îlots dont personne ne savait le nom, que certaines étaient proches les unes des autres, voire difficiles à distinguer, que beaucoup étaient parlées mais pas souvent écrites, que cette liste n'engageait ni à les reconnaître officiellement, ni à les apprendre et encore moins à les enseigner – le malaise était là. Que faire de 75 langues alors qu'on se dépatouillait à peine avec une seule ? Que dire à ces enfants locuteurs bilingues au moment de leur apprendre à lire ? Comment faire semblant d'ignorer la part de colonialisme (intérieur ou extérieur) qui avait généré cette explosion ? Et que faire des cultures qu'on devinait sous ces langues ? Pourtant c'est bien entre autres au Ministère de l'Éducation nationale qu'est adressé le rapport, et c'est bien au nom de « la valeur de l'interculturel et du plurilinguisme » qu'a été édifiée la Charte.

Ratifiée ou pas, signée ou pas, il fallait se rendre à l'évidence : le français n'était pas la seule langue de France, notre monolinguisme ne tenait plus la route, et ces débats sortaient du cercle des seuls spécialistes. On n'en était toutefois pas encore à se dire que cette double appartenance pourrait éventuellement constituer une richesse, voire un atout ou une supériorité.

Il nous intéresse particulièrement, du point de vue du francique, que la Charte ait ouvert le chemin vers les « échanges transfrontaliers », la « coopération à travers les frontières » et les « contacts entre locuteurs de la même langue dans les États concernés », admettant ainsi implicitement qu'il y avait un écart entre frontières politiques et frontières linguistiques, et que la même langue peut être pratiquée « de façon identique ou proche » dans plusieurs collectivités différentes.

Le malaise, suscité par la Charte et renforcé par le Rapport qui lui fait suite, perdure dans la France de nos jours. En témoignent quelques moments sous tension de notre vie politique et culturelle, qu'on peut épingleur grâce aux traces qu'en transmet internet, et les discours politiques contradictoires qui s'appuient tantôt sur l'ouverture vers la modernité européenne (qui ne pourrait se baser sur autre chose que la « diversité culturelle »), tantôt sur la perte au contraire de notre mémoire historique d'une nation construite autour du seul français (un peuple, une nation, une langue).

Commençons par l'Académie française, qui s'est émue, en 2008, d'une proposition émanant de l'Assemblée nationale faite le 22 mai, d'ajouter au premier article de la Constitution une phrase stipulant que « les langues régionales appartiennent au patrimoine » de la Nation. Notre docte Académie, rend compte la presse, « dans une démarche "extrêmement rare", a critiqué la reconnaissance des langues régionales qui porte selon elle "atteinte à l'identité nationale". Elle a demandé le retrait de l'article »<sup>3</sup>.

Au même moment, à propos de la même proposition de texte et dans le même mouvement, le Sénat votait le refus d'inscrire la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution,

---

<sup>3</sup> Ces informations sont extraites du site du journal *Le Point*, et nous ont été transmises par notre collègue chercheur et ami James Costa, que nous remercions.

même discrètement. Notons au passage que la thématique des langues régionales faisait voler en éclats (si besoin était) les catégories politiques traditionnelles de droite et gauche : le détail des votes de l'Assemblée montre en effet que des députés marqués « à gauche de la gauche » avaient voté la suppression, aux côtés des UMP, communistes et centristes, alors que la grosse majorité du PS avait voté pour la nouvelle formulation.

Comme on n'en est pas, en politique, à une contradiction près, les mêmes communistes avaient fait, 13 ans plus tôt et reprenant leurs discours de 1982 et 1986, une proposition de loi pour intégrer officiellement les langues régionales dans les programmes scolaires. L'article 1 de cette loi proposée stipulait en effet que la culture de haut niveau qu'on doit viser pour tous les enfants sans distinction a pour but de leur permettre « de comprendre le monde, d'accéder à des valeurs universelles, à l'esprit critique, à des connaissances et compétences dans les domaines des langues et cultures régionales et du monde (...) »<sup>4</sup>. Il va de soi que leurs adversaires politiques s'étaient empressés de contrer cette loi.

Les passes d'armes de 2008 faisaient suite à une agitation dans l'Assemblée nationale créée par Christine Albanel, alors Ministre de la Culture, qui avait engagé un « grand débat sur les langues régionales » à l'Assemblée, au motif d'une « demande exprimée depuis longtemps par nombre d'entre vous », débat sur lequel il convient de s'attarder quelque peu, car il se place nettement dans la lignée de la Charte et du Rapport sur les Langues de France. L'ouverture ministérielle au débat faisait allusion à la Charte sans la nommer et se félicitait que, pour « la première fois depuis le début de la V<sup>e</sup> République un gouvernement (prenne) l'initiative d'organiser un débat sur ce sujet ». Reprenant les arguments du patrimoine et de l'histoire nationale, la Ministre incluait nos langues dans le « bien commun », et reprenait à mots couverts les arguments du Rapport : « La diversité de ces langues est le miroir même de la diversité française. ». Elle allait jusqu'à souligner que se parlent sur notre territoire « même des langues qui ne sont pas indo-européennes », et jusqu'à reconnaître que « les langues dites régionales ont souffert de ce processus d'unification, parfois proche d'un culte de la langue unique ». Ces aveux politiquement inédits constituaient une première dans nos institutions. Mais si les 42 pages de transcription du débat qui suivit indiquent qu'il fut vif, ce fut moins pour discuter ces positions premières qu'à cause de la difficulté à s'accorder sur les suites concrètes à leur donner et pour leur trouver une parenté politique. Et de fait, peu de choses changeront après ce débat, qui aurait pu être historique. Une des explications de ce non aboutissement réside peut-être dans la composition des participants au débat. En effet, qui était dans l'hémicycle ce jour-là ? La liste des intervenant-e-s, outre deux opposants virulents, fait apparaître, toutes classes politiques confondues : 2 députés de Bretagne, 2 d'Occitanie, 1 de Flandres, 1 de Corse, 1 de Moselle, 1 d'Alsace, 1 de Catalogne, 3 d'Outre-mer, ... Et si plusieurs formules y suscitèrent des applaudissements (autant « Notre langue commune participe de notre identité commune » que « Une langue pour notre nation, des langues pour nos régions ! », d'ailleurs déclamées par la même personne !), la quasi unanimité des présent-e-s sur la question entraîna une sorte d'immobilisme de décision regrettable.

La situation d'étape est alors résumée par l'organisme « Régions et peuples solidaires » dans un communiqué du 29 mai 2008 :

*Deux semaines après le débat historique organisé à l'Assemblée nationale sur les langues régionales, les députés ont examiné le 22 mai le projet de loi constitutionnelle de « modernisation des institutions de la V<sup>ème</sup> République ». À cette occasion, les députés ont adopté à la quasi-unanimité un amendement qui complète l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution en précisant que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».*

---

<sup>4</sup> Information transmise par Marie-Jeanne Verny, Professeure d'Occitan à l'Université de Montpellier et que nous remercions.

*Néanmoins, pour être acquise, cette révision de l'article 1 doit être votée dans les mêmes termes par le Sénat puis par le Congrès réuni à la majorité qualifiée des 3/5<sup>èmes</sup>. En outre, elle n'a qu'une valeur symbolique et ne confère aucun droit à utiliser les langues régionales dans la sphère publique, conformément aux souhaits de la Ministre de la Culture, Christine Albanel.*

Ainsi, dans notre passage en revue très subjectif des traces de la Charte et du Rapport Cerquiglioni dans nos institutions, on ne peut passer sous silence l'instructif débat au Sénat du 13 mai 2008. Initié par Nicolas Alfonsi, député de Corse, à destination de la Ministre de la Culture, il fait explicitement le parallèle avec le débat de l'Assemblée nationale, distant de quelques jours seulement. En 30 pages de transcription, se trouvent résumés avec brio tous les arguments et contre-arguments disséminés depuis des mois et des années dans les médias à propos de la Charte, avec appui sur le Rapport *Les langues de France*. On n'y apprend rien mais le raccourci est saisissant et on aboutit au même immobilisme : le grand écart consiste ici à proclamer l'indivisibilité de la France en même temps que son ouverture à la « diversité » – le mot est adoubé de tout côté, avec des acceptions différentes qui ne sont pas toujours explicitées. La question reste alors de savoir où poser le curseur entre patrimoine et modernité et avenir : les tenants de la Charte prônant l'audace et ses adversaires, qui n'oseraient se poser contre la diversité, disant qu'elle est déjà respectée dans les faits et les lois, et que point n'est besoin d'en rajouter, que ce soit sous prétexte constitutionnel ou autre. L'argumentation est brillante des deux côtés, les applaudissements, passant de droite à gauche en fin des interventions, rythmant le débat. Les improvisations, autant linguistiques qu'affectives ou juridiques, ne manquent pas d'éclat. Qu'on en juge par quelques extraits :

**Jean-Louis Carrère** : Je n'arrive donc pas à comprendre pourquoi l'esprit jacobin nous interdit de mieux envisager l'intégration de cette richesse dans notre cadre républicain et laïque : toute tentative en ce sens a été vouée à l'échec.

**Colette Mélot** : La France est profondément attachée à deux principes, l'unité de la République, dont le français est la langue commune, et la préservation de son patrimoine, dont fait partie la diversité des pratiques linguistiques régionales. À mes yeux, ces deux principes sont conciliables.

**Gérard le Cam** : Je dis d'emblée que ce débat n'a rien à voir avec le régionalisme et le communautarisme, notions qui sous-tendent des approches politiques que nous désapprouvons.

**Raymond Couderc** : Nous ne pouvons plus nous contenter du flou juridique actuel. Ne pas défendre ces langues, ce serait causer la ruine d'une part importante de notre culture. (...) À l'image de ce qui a été fait sur la biodiversité, il faut mettre en œuvre les politiques nécessaires à la sauvegarde de la diversité de l'esprit et de la culture.

**Jacques Gillot** : Je ne fais l'éloge d'aucun passéisme ni d'aucun folklorisme, c'est au présent et surtout à l'avenir que je pense. Les langues minoritaires ne sont ni résiduelles ni bâtardes.

Et pourtant... Au final, pour quel résultat ? Le *statu quo* dénoncé par plusieurs intervenant-e-s persiste. Sans qu'on puisse donc regretter l'élan, au moins verbal, déclenché par la Charte et le Rapport supposé aider à situer la position française par rapport à sa signature éventuelle, entre 1999 et 2008, peu de choses ont changé :

**Alima Boumediene-Thiery** : nous nous retrouvons dans un piège absurde : d'un côté, nous nous engageons à la ratifier, de l'autre le Conseil constitutionnel déclare certaines de ses dispositions contraires à la Constitution. (...) Pourquoi la reconnaissance, encadrée, des langues régionales créerait-elle du communautarisme ? Ces langues sont transmises depuis des générations, cela n'empêche pas de parler français !

**Jean-Paul Alduy** : Les langues régionales, ce n'est pas la France d'hier, ce sont les racines de la France de demain.

Il faut toutefois pour terminer insister sur la dimension « européenne » donnée à ces questions par la Charte : nous ne sommes plus dans un débat franco-français bloqué, c'est par rapport à nos voisins aussi que nous avons à prendre position, à apparaître « bon » ou « mauvais » élève, comme le dit habilement un intervenant. Pendant ce temps en effet, les autres pays prennent position souvent dans la sérénité : le débat dans l'hémicycle y fait plusieurs fois allusion.

## Et dans l'aire francique, pendant ce temps-là ?

Le francique est entré en scène institutionnellement à l'Assemblée en mai 2008, par la voix d'un député lorrain, de la Lorraine germanophone, le PS Michel Liebgott. Dans le débat à l'Assemblée nationale pré-cité, il avait fait la déclaration suivante, que nous pensons utile de retranscrire dans sa presque intégralité, étonnant au milieu des ténors habituels des langues régionales :

**M. Michel Liebgott (PS Moselle) :** Pour contribuer à la diversité de notre débat, je vous parlerai pour ma part du francique, mosellan, rhénan ou luxembourgeois. Le francique n'est pas l'alsacien, même si le droit local rassemble l'Alsace et la Moselle. Au plan historique, Clovis et Charlemagne ont eu le francique rhénan pour langue maternelle et les serments de Strasbourg, prémices du traité de Verdun de 843, ont été rédigés dans cette langue. C'est dire si le francique nous rattache à la formation de notre unité nationale ! Au plan linguistique, il faut noter que des milliers de mots français proviennent directement ou indirectement du francique. De surcroît, le francique possède toujours localement une grande valeur communicative pour la vie quotidienne et familiale. Ainsi, la solidarité entre les générations s'exprime souvent par ce biais.

Le francique présente aussi une forte dimension culturelle et il influe sur la toponymie comme sur la prononciation du nom des gens. Au plan politique, il possède aussi une grande valeur dans la mesure où nous sommes dans une région frontalière faite de diversités. Le francique rassemble aujourd'hui le Grand Duché de Luxembourg – avec la richesse dont atteste son rang de premier pays pour le PIB par habitant –, les Länder allemands de Sarre, de Rhénanie et du Palatinat, ainsi qu'une partie de la Belgique avec le Pays d'Arlon. L'Europe s'est donc aussi construite autour de cette variante linguistique.

Enfin, le francique présente un impact économique. Avec la disparition des frontières, les travailleurs se déplacent sans limites et, aujourd'hui, ce sont plus de 100 000 Lorrains qui vont quotidiennement travailler au Luxembourg, ce qui permet à la région de connaître un taux de chômage à peu près analogue au chiffre national. Si tel n'était pas le cas, la situation serait à l'évidence bien plus catastrophique ! Je signale au passage que depuis 1984, le francique est la langue officielle du Grand Duché.

Parce que nous ne voulons plus être stigmatisés, nous souhaitons que ce débat marque un commencement et non une fin. Faisons en sorte que plus jamais des arrêtés fixant les programmes d'enseignement – comme ceux du 20 mars et du 25 juillet 2007 – « oublient » que les langues régionales d'Alsace et des Pays mosellans existent et sont encore largement pratiquées. Si on les oublie aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain, alors que les locuteurs auront progressivement disparu ?

J'appuie par conséquent le vœu exprimé par nombre de mes collègues de voir rapidement réviser l'article 2 de notre Constitution. L'unité du pays n'a rien à redouter de la richesse née de sa diversité (*applaudissements sur les bancs du groupe SRC*).

Concernant le francique (ou Platt<sup>5</sup>) sur le territoire français, on peut éclairer ces propos en rappelant, une fois de plus, qu'il est dans une situation paradoxale : concernant ses locuteurs, on attend toujours la grande enquête qui en donnerait un compte, même approximatif, eu égard aux incertitudes sociolinguistiques que nous connaissons ; concernant sa visibilité, institutionnelle et publique, les avancées sont nettes, même si la langue est encore trop souvent « oubliée » hors des zones concernées. Ces avancées sont-elles dues à la Charte, au Rapport et à leurs traces ? L'oubli va-t-il reculer ? Reprenons quelques points un par un.

Par exemple et pour reprendre une question courante dans nos communautés scientifiques : Que veut dire parler ? connaître une langue ? veut-on comptabiliser les locuteurs locaux natifs ? ceux et celles qui ont appris la langue pour des raisons professionnelles ou autres ? ou réappris après une acquisition familiale passive de compréhension sans production ? ceux qui ont appris à l'écrire pour laisser des traces (poèmes, contes, proverbes) aux générations futures ? ceux qui la chantent et la jouent sur les scènes régionales mais l'utilisent peu dans leur vie quotidienne ? Ceux qui déclarent la parler, dans certaines circonstances, sans qu'on puisse vérifier leurs dires ? ceux qui en utilisent des mots mêlés au français ou à l'allemand, comme c'est le cas le plus fréquent ? Bref on aurait besoin, pour le francique, d'études récentes, approfondies et nuancées, à la fois qualitatives et quantitatives, qui croiseraient des données issues de discours (les déclarations des personnes) et de pratiques (des enregistrements pris sur le vif) alliées à l'étude de paramètres sociaux tels que les définit par exemple le baromètre des langues de Louis-Jean et Alain Calvet. Ce besoin est fort dans les régions de Sarreguemines, Bitche, Boulay, Bouzonville, dans tout le bassin Houiller et il demande de prendre en compte tous les jeunes et moins jeunes, natifs ou non natifs, qui ont suivi les cours de Platt à l'école ou en cours du soir. Fehlen (2013 : 415) avançait :

*Néanmoins des chiffres circulent parmi les défenseurs de la langue régionale. D'après « Gau un Griis », « environ 300 000 personnes comprennent le platt et 60 000 l'utilisent au quotidien <sup>6</sup> ». Claude Hagège parle de « 300 000 locuteurs actifs<sup>7</sup> », l'organisation « Culture et bilinguisme », plus pessimiste, de 44 700<sup>8</sup>.*

Concernant sa variété luxembourgeoise, on sait qu'au Grand-Duché voisin, les Luxembourgeois (natifs au moins, et aussi les jeunes même d'autres origines qui sont allés à l'école luxembourgeoise) parlent à 100 % le luxembourgeois. Jeunes et moins jeunes de Sierck ou Thionville multiplient donc leurs chances d'emploi en parlant francique et l'apprennent souvent en cours du soir. Car le Grand-Duché est officiellement trilingue. Mais l'État s'est engagé ces dernières années vers une promotion accentuée du luxembourgeois, à côté de l'allemand et du français. Par exemple, un projet de loi de 2017, approuvé par le gouvernement, « souligne l'importance du luxembourgeois comme langue de communication, comme langue d'intégration et comme langue littéraire et s'engage à le promouvoir, dans le cadre du multilinguisme ». Il prévoit 40 mesures pour renforcer la place sociale de la langue et précise que, loin de tout volontarisme, il répond ainsi « à une demande de la population, sachant que ce sont principalement les jeunes qui utilisent le luxembourgeois comme langue de communication ». On peut y lire en outre qu'un Commissaire à la langue luxembourgeoise (*Kommissär fir d'Lëtzebuenger Sprooch*) sera chargé de son usage ou non usage dans les services publics ainsi que de l'organisation de forums citoyens participatifs sur la langue, dans tout le pays, afin d'en tirer un « plan d'action » sur 20 ans ; qu'un Centre pour le

<sup>5</sup> Il est important de respecter la majuscule, marque de fabrique de la germanitude du mot, revendiquée identitairement.

<sup>6</sup> Son président, dans le quotidien luxembourgeois *La voix*, le 24 février 2009. [note de Felhen, 2013 : 415]

<sup>7</sup> Dans un entretien dans *Mosaïk* (2011 : 11) ; dans Hagège (2009 : 266-273), il n'est pas indiqué le nombre de locuteurs [note de Felhen, *ibid.*].

<sup>8</sup> <https://www.culture-bilinguisme-lorraine.org/fr/le-platt/definition-langue-regionale> [note de Fehlen, *ibid.*]



luxembourgeois (*Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch*) sera créé, à côté du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise qui existe déjà depuis 1998.

Un article de presse récent (juin 2017, cf. bibliographie) nous en dit plus sur cette « demande de la population ». Il commence par confirmer l'intérêt des jeunes pour leur langue nationale et s'interroge : « Faut-il y voir une conséquence de l'attrait nouveau pour le luxembourgeois écrit, via les réseaux sociaux et les sms ? Et surtout, de la formalisation des règles grammaticales du luxembourgeois, et de sa promotion plus grande ? », avant d'affirmer un changement évident dans ce qu'on appelle les mentalités : « Le luxembourgeois est reconnu, non seulement par ceux qui possèdent la nationalité mais aussi par la communauté étrangère ». Sa fonction identitaire en est renforcée puisqu'un sondage IFOP signale que « 82 % des habitants interrogés affirment qu'être luxembourgeois implique de parler le luxembourgeois » aux côtés des 56 % qui affirment que, « s'il ne fallait connaître qu'une seule langue, (ils) choisiraient le luxembourgeois ». Et l'article de conclure : « Le fameux trilinguisme luxembourgeois-français-allemand, que d'aucuns voient constitutif de la culture luxembourgeoise, a du plomb dans l'aile ».

Ces montées en puissance, que ne peut ignorer le côté français, sont-elles des effets collatéraux de la Charte ? ou des « effets Cerquiglini » qui auraient passé la frontière entre les deux États ? À moins que le cours des langues ne suive subrepticement celui de l'Histoire, dans un parallélisme imbriqué ?

À ce stade de notre réflexion, il nous semble pouvoir affirmer, pour répondre au texte d'appel, que le rapport Cerquiglini a bien joué un rôle d'« élément déclenchant » pour faire « sauter quelques verrous » d'une conception centraliste de l'État, entre autres en resituant celui-ci dans les contextes plus larges de l'Europe et du monde. Car le francique, de fait, se porte bien et sans doute mieux qu'il y a 20 ans. Avant de détailler ce « mieux » issu de notre enquête empirique sur le terrain, nous tenons cependant à revenir sur une des fragilités de cette langue.

Malgré des avis autorisés et partagés sur le plan scientifique, la dénomination de « francique », historique et étymologique, n'est pas couramment adoptée, entre autres en Lorraine où elle marque surtout le discours militant ou associatif. Le vocable « Dialekt » assorti d'un -i- long avec intonation par l'accent tonique, donc prononcé dans la langue elle-même et pas en français, côtoie la dénomination « Platt » qui avait été abandonnée dans les années 80 pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'elle prête à confusion (le « plattdeutsch » s'opposerait au « hochdeutsch » et serait donc « bas » à côté d'une langue « haute »), ensuite parce qu'en français « platt » peut faire penser à « patois », enfin parce que les Luxembourgeois ne s'y reconnaissent pas. Actuellement elle est revendiquée en France avec fierté, sans connotation péjorative : les formes *Platt*, *Plattdeutsch*, *Plattdeutsch* ou *Lotringer Platt* sont les plus répandues. Pour compliquer un peu la donne, ajoutons que, près de la frontière luxembourgeoise, peut-être aimantés par le dynamisme linguistique voisin, les locuteurs utilisent de plus en plus le mot *Lëtzebuergesch* (c'est-à-dire langue luxembourgeoise) pour désigner leur langue, ou *Lëtzebuerg Platt*. Quant aux timides efforts de l'Éducation nationale, ils ajoutent du flou à ce *no man's land* linguistique. Depuis sa création officielle en 1989, on parle prudemment d'« épreuve de langue et culture régionale » au baccalauréat, ce qui a permis à certains candidats de présenter leur épreuve en français ou en allemand et d'y mettre au jury des enseignants d'allemand ! Et quand on a envisagé l'enseignement de la langue au primaire en 1990, on a désigné cette innovation sous l'expression prudente de « voie spécifique mosellane »...

La linguiste Henriette Walter, dans un interview accordé à *L'Express* en 2013, essaie de préciser les termes en listant les langues de France et utilise à son tour une autre tournure périphrastique : « Et enfin (on place) les langues germaniques : le flamand, les variétés du francique lorrain et l'alsacien. ». On ajoutera, pour faire bonne mesure, les termes utilisés dans

un rapport (cf. bibliographie) demandé par Aurélie Filipetti, alors Ministre de la Culture, en 2013 à un groupe d'experts : le francique y est désigné sous l'expression collective de « langues des pays mosellans » à la page 61 (et l'alsacien sous celle de « dialecte alsacien », p. 13).

Pourtant, dans le Rapport, on trouve l'expression décevante de « dialecte allemand d'Alsace et de Moselle » et, dans la note 10, l'expression signalée comme venant de l'Éducation nationale « langue mosellane » à côté de « langue régionale d'Alsace » pour différencier les deux langues et les deux régions (cf. le discours du député de Moselle cité plus haut). Visiblement le rapporteur n'a pas voulu saisir l'occasion pour éclaircir la situation linguistique du francique et trancher entre les dénominations et conceptions en conflit.

Mais finalement, dans cet état d'incertitude lexicale, la solution médiane, incertaine, peu scientifique, adoptée dans le Rapport pour respecter la pluralité des discours ambiants, n'est peut-être pas si contre-productive puisqu'elle laisse le champ libre aux locuteurs. Et ceux-ci, contrairement à l'attitude un peu forcée des années 70-80 qui voulait imposer le mot « francique » (ou *Fränkesch*), volontiers adopté par certains mais refusé comme artificiel par d'autres, ont visiblement choisi la souplesse et la variation, suivant les situations : le « Platt » des origines a toute sa place à côté du mot « savant » de « francique », on parle de « *Fränkischen Öwend* » (soirées franciques, où l'on chante et danse, ne serait-ce que parce que « Platt » n'a pas d'adjectif !) mais on écrit sur son T-shirt « *Mir redde Platt* » (on parle Platt) lors du festival de Sarreguemines.

Sur le terrain<sup>9</sup>, les associations sont bien vivantes, *Wéi laang nach ?* en pays francique luxembourgeois, a fêté en janvier dernier son 40<sup>ème</sup> anniversaire et vient de tenir sa 42<sup>ème</sup> AG. Le festival printanier de Sarreguemines *Mir redde Platt* en est à sa 22<sup>ème</sup> édition, se délocalise, déborde des frontières, est soutenu par la Mairie et l'Office du tourisme, le département, la Région, la DRAC. On y invite chaque année des universitaires pour des conférences-débats et des spectacles de plus en plus nombreux et variés de chants, danses, théâtre, humoristes, etc. suivis par un public fidèle et enthousiaste. L'association *Gau un Griss* de Bouzonville en pays francique mosellan multiplie, à son habitude, les publications littéraires et poursuit la production de sa revue *Paraplé* culturelle et linguistique.

Sur le plan de la transmission, les ateliers pour apprendre à écrire la langue, au sein de la *Schriebstüb* (l'atelier d'écriture) mené depuis dix ans dans la Médiathèque intercommunale de Sarreguemines, sous les conseils éclairés de spécialistes comme Marianne Haas, sont suivis chaque année par un public de tous âges. Écoles, collèges et lycées locaux participent aux manifestations culturelles, entraînés par leurs chefs d'établissement et de nombreux enseignant-e-s, entre autres pour créer ou recréer le lien familial entre générations, porter le patrimoine commun et inscrire cette expérience familière dans la diversité linguistique du monde. Cette dimension prend un sens particulier pour les élèves venus d'ailleurs, ces « Français de l'intérieur » jadis moqués, arrivés en Lorraine souvent pour raisons professionnelles de leurs parents, et qui se sentaient pendant longtemps « étrangers » dans cette région frontalière dont le parler les excluait souvent de moments conviviaux ou complices. Et aussi pour les migrants, surtout Européens, qui continuent à s'installer en Lorraine ou à y passer : Jean Hurstel, (directeur de l'Action culturelle du bassin houiller lorrain entre 1978 et 1992) relate dans son récent livre, *Culture des lisières, éloges des passeurs, contrebandiers et autres explorateurs*, comment il a travaillé longtemps sur la rencontre de leurs cultures et de leurs langues avec le Platt régional et ses habitudes culturelles. Le livre dirigé par Daniel Laumesfeld *et al.* s'en était fait l'écho dans *Les passagers du solstice*, publié par Ensemble et autrement pour la zone luxembourgeoise : fait d'entretiens semi-directifs avec des immigrés installés en Lorraine depuis des décennies, il mettait en valeur leur intégration par les pratiques langagières, le quotidien, les luttes, les fêtes, vécus ensemble.

<sup>9</sup> Merci à mon collègue et ami Hervé Atamaniuk qui a relu cette partie et m'a aidée à la compléter et la corriger.

Dans les écoles, les classes bilingues s'installent et perdurent mais se heurtent à deux obstacles principaux : la persistante confusion avec l'allemand qui, parfois, veut faire passer le Platt pour une version orale du Hochdeutsch (l'allemand standard), ce qui en amoindrit la portée linguistique, culturelle et didactique (cf. Pellat, 2016) ; le manque de maîtres compétents, assez à l'aise et engagés dans la langue pour intéresser des enfants ou adolescents à une autre langue que la langue de scolarisation ordinaire de l'école. Dans ce sens, la proximité du Luxembourg facilite pourtant la tâche aux enseignant-e-s du francique dans sa variété luxembourgeoise, puisque connaître la langue du riche pays voisin peut être un gage d'emploi pour l'avenir. De toute façon et, toutes réserves confondues, les chiffres sont éloquentes : le tableau joint (document 1, annexes) montre que les effectifs d'apprenants du francique sont en constante hausse depuis 2004, même si nous ne possédons pas ceux des dernières années. On verra pour l'anecdote dans le document 2 une classe de Platt en pleine action, dans une école proche de Sierck.

Un signe de cette installation tranquille du Platt dans le paysage commun de la Lorraine germanophone est le succès, un peu inattendu pour l'éditeur, du livre à la fois joyeux et sérieux *Le Platt lorrain pour les nuls*, dont la célèbre collection fête cette année la 3<sup>ème</sup> réédition : vendu dans les gares et les bonnes librairies des grandes villes lorraines, jusqu'à la métropole Nancy, francophone mais gorgée d'habitants issus des zones francicophones, ce petit ouvrage récapitulatif de l'histoire, la géographie, la société, la langue dans ses variations, les habitudes de l'aire germanophone, et de ses ramifications hors frontières, en Europe et ailleurs, a irrigué l'opinion publique et reçu un bel accueil médiatique. Le théâtre populaire en Platt rencontre également un succès public indéniable, loin des espaces de programmation institutionnel, succès renforcé par une implication et une présence du Platt dans les médias locaux, TV Mosaik-Cristal et TV8 mais également Radio Mélodie dans le pays du francique rhénan (Forbach, Sarreguemines, Bitche).

Au-delà de cette vie sociale de la langue, on observe son entrée dans la vie scientifique : un n° de *Langues et cités*, des mémoires et thèses sur ses usages (cf. bibliographie), pas toujours lorrains et souvent de diaspora. Et institutionnelle : débats à l'Assemblée, dans les Régions, décisions municipales, appels à projets, titularisations universitaires dans les INSPE, etc. Des séminaires de recherche sont organisés à Sarreguemines, sous l'égide du Comité *Mir redde Platt*, mais qui réunissent Allemands, Luxembourgeois, l'Université pour tous, des bibliothécaires, responsables associatifs, culturels, régionaux et pédagogiques, représentants de la DGLFLF, etc. On peut nommer aussi l'important travail de recherche en cours de l'IDS (*Institut für Deutsche Sprache de Mannheim*, Allemagne) mené par Rahel Beyer sur la transmission de la langue dans l'ensemble de l'aire linguistique du francique de Moselle.

Qu'en est-il de la refonte administrative de la Régionalisation et de ses conséquences ? La dénomination de la Région du Grand Est a été un enjeu fort de l'année 2015 car s'y jouait la domination souterraine possible de l'Alsace, le puissant voisin. On se demandait aussi si cette région ne serait pas l'occasion de mettre en valeur le francique comme langue commune ou langue-pont locale, à la fois avec le voisin alsacien, mais aussi avec le Luxembourg et l'Allemagne des Lands de Sarre et du Palatinat qui parlent une variété de francique.

Il ne semble pas que ces espoirs aient trouvé réalisation, mais on ne peut nier que les relations à la fois inter-administratives, interfrontalières, qui permettent de croiser les regards sur la réalité francique et d'en étudier et rendre visibles les caractéristiques et les recoins, se sont multipliées ces dernières années. Par exemple, voici deux effets très positifs pour la Moselle francique issus de la création du Grand Est. En effet, alors même que l'Alsace ne cesse de pleurer son identité diluée dans une administration élargie, la Moselle peut mieux y affirmer sa qualité transfrontalière ouverte à la diversité linguistique, utile liaison vers l'espace alsacien. C'est en ce sens d'ailleurs qu'à la demande de la Région Grand Est un Conseil Culturel du Platt vient d'être initié. Cette instance associative rassemblant artistes, associatifs et experts,

travaillera sur quatre axes (éducation, culture, édition, patrimoine) intégrant sa dimension transfrontalière. On inscrira donc au bénéfice des « retombées » du Rapport la clarification de la place du francique face à ses grands voisins, souvent vus comme une menace : l'allemand et l'alsacien. La petite Lorraine francique pourrait finalement occuper une place privilégiée dans la reconfiguration actuelle et dans le dessin européen. C'est ce que préconisait, dans sa vision à long terme, Martina Pitz, qui soutenait, dans un colloque de recherche à Sarreguemines où nous l'avions rencontrée, une approche qui « transforme(ra)it les zones de transition en ponts linguistiques indispensables dans une Europe en voie d'unification » (Pitz 2005 : 10)<sup>10</sup>.

Par exemple, la Fédération pour le Lotringer Platt écrit crânement dans un de ses textes de la fin des années 2000 : « C'est en effet parce qu'on parle le Platt ou francique en Moselle qu'on y a parlé l'allemand et non l'inverse. L'allemand n'est donc pas la langue régionale de Moselle... même si l'allemand n'y est pas une langue étrangère. », ce qui n'avait jamais été dit si clairement auparavant.

Du côté des politiques linguistiques, outre le fait que la place des langues régionales en France, que la Charte lie avec raison à « minoritaires »<sup>11</sup>, a de plus en plus souvent en 20 ans fait l'objet de débats à l'Assemblée et dans plusieurs instances nationales – comme démontré précédemment –, on peut dire que ces discours politiques en haut lieu ont leur pendant sur le terrain. Car si on prend sa voiture pour sillonner nos régions, on ne peut qu'être frappé du nombre de panneaux, toponymiques, personnels, collectifs ou commerciaux, bilingues français / langue régionale dans une bonne moitié de la France : les Basques sont sans doute les champions en la matière. Des équipes d'étudiant-e-s lancé-e-s en enquête par nos soins sur les routes de France pendant une année en ont ramené des témoignages photographiques éloquentes. On verra en annexes (document 3) la photo du panneau toponymique intitulé « 1<sup>er</sup> village francique » puisqu'il marque la frontière entre la zone romanophone et la zone germanophone de la Lorraine.

Si nous voulons réouvrir notre réflexion, depuis la situation francique, vers l'ensemble des langues régionales de France, on signalera que le mouvement ascendant que nous avons cru percevoir en Lorraine concernant la langue depuis la parution du Rapport Cerquiglini, est aussi perceptible pour d'autres langues minoritaires. On en prendra pour exemple la prise en compte, très tardive et encore partielle, des langues de l'Océanie dans les territoires d'Outre-mer : de nombreux travaux et colloques posent la question de leur définition, délimitation et intégration dans les cursus scolaires. Cette reconnaissance culmine dans la création de la première session du CAPES de langues océaniques, qui se tiendra à Nouméa en juin 2020.

Le mouvement pour rendre visibles les langues de France, tant dans leur usage social que dans les représentations de leurs locuteurs et non locuteurs, et les instances et institutions qui peuvent les soutenir, est indéniable. Cela ne veut pas dire que ces langues sont moins en danger ou mieux reconnues : mais elles existent dans le paysage sociolinguistique, ont droit à des noms, voire des débats sur leur dénomination, elles sont mises en relation les unes avec les autres, leurs expériences sont diffusées et médiatisées. Le Rapport, quelles que soient les critiques qu'on puisse faire à sa mise en liste, a eu le mérite de faire exister cette liste, de dé-ghettoïser chaque situation, de l'inclure dans une réflexion politique générale. Il a interdit l'oubli ou l'ignorance. Mais un rapport ne dit pas ce que nous devons faire des savoirs qu'il propose ou expose.

Le Rapport avait pour premier objectif explicite de faire ratifier la Charte. Elle n'a pas été ratifiée par la France. Nous essaierons, pour terminer, de soutenir l'idée que les Langues de France peuvent, grâce à l'élan donné par le Rapport, se passer de la Charte et voler à présent de

<sup>10</sup> Hommage soit rendu à sa clairvoyance et son érudition.

<sup>11</sup> Le Rapport lie d'ailleurs finement les deux adjectifs à propos du berbère, en montrant que cette langue de migration, régionale, très utilisée en France, est aussi une langue minoritaire qu'aucun pays ne protège d'ailleurs officiellement !

leurs propres ailes. C'est le point de mire, parfois explicite, parfois implicite, qui nous semble guider les diverses données que nous avons récoltées pour conclure cette réflexion. Ce qui les rassemble est qu'elles sont tournées vers l'avenir et permettent de s'en représenter quelques axes, de dessiner en quelque sorte un imaginaire des Langues de France. Nous aborderons cet imaginaire à trois niveaux, fortement solidaires : le niveau local du francique, qui est notre focale de départ ; l'élargissement au niveau national lié à sa situation transfrontalière ; jusqu'à ses répercussions européennes et internationales.

## **L'avenir du francique et des Langues de France : sans la Charte ? mais avec le Rapport ?**

Pour passer outre à la malédiction énoncée par Alima Boumediene-Thiery sous la forme suivante au Sénat : « Doit-on baisser les bras et renoncer à cette Charte à cause de cette incompatibilité avec la Constitution ? » dans le débat pré-cité, certains ont choisi la voie du contournement.

**Côté francique**, les décisions et initiatives avancent sans publicité mais avec fermeté. Dès 2005, par exemple, une *Note de réflexion pour la mise en place d'un Office régional des langues* se réfère clairement au rapport Cerquiglini tout en le dépassant. En voici quelques extraits significatifs<sup>12</sup> où se note aussi la volonté de s'affranchir des étiquettes et de construire une voie autonome dont nous soulignerons les particularités ci-dessous :

*(...) L'objet de l'Office sera donc la valorisation de la langue francique, en tenant compte de toutes ses spécificités. (...)*

*Nous savons aujourd'hui et particulièrement au travers des travaux référents menés en particulier à l'initiative du Professeur Bernard Cerquiglini – ancien délégué de la Délégation Générale de la langue française et des langues de France –, que la question des langues minoritaires ne se pose plus aujourd'hui sous le seul aspect du « régional ». Ainsi, avec la mise en place de la DGLFLF, le Ministère de la culture a pris acte d'une relation ouverte, internationale, respectueuse des lois de la République. À plusieurs reprises, Monsieur Cerquiglini a su noter la spécificité et la dynamique particulière du francique de Lorraine. (...)*

*La Lorraine, dont on connaît souvent mal ou peu les richesses linguistiques, dont font partie les langues d'immigration, se doit à présent de s'inscrire dans une dynamique volontaire, inventive et novatrice correspondant à la réalité du contexte sociolinguistique en présence. En effet la chance de notre Région réside dans la présence forte de la langue francique, qui est **une langue transfrontalière**, parlée en Belgique, au Luxembourg, en Sarre et dans le Palatinat.*

*En outre, la Lorraine, région de passage et de brassage, région de forte industrialisation et d'accueil a également pu développer **des formes singulières de relations aux cultures** en présence, qu'elles soient d'origine locale ou issues de l'immigration. (...) En actant les travaux et réflexions qui émanent du pôle culturel, associatif et scientifique depuis les années 1970/80, nous essayerons de donner quelques clefs pour la mise en place concrète d'un organe référent, comme il en existe d'ailleurs en Bretagne.*

Nos soulignages mettent en valeur quatre éléments fondamentaux, émergés peu à peu des années de reconnaissance depuis 1999 : le lien désormais indissoluble entre défense et

---

<sup>12</sup> CNQS certains passages.

recherche, que dénote la référence à la sociolinguistique, la prise en compte conjointe des langues locales et d'immigration que prônaient clairement la Charte et le Rapport, la dimension (inter)culturelle de toute entreprise linguistique, la singularité transfrontalière du francique, à valoriser et exploiter.

Fondée plus récemment en 2008, axée sur la rencontre, la connaissance et l'action plus que sur le militantisme et la lutte, l'association *Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle* déjà citée, montre dès son titre qu'elle veut dépasser un localisme désuet souvent décrié car tourné vers le passé pour aller vers une valorisation pragmatique de la langue ou des langues régionales, au nom d'un bilinguisme à promouvoir. La *Fédération pour le Lotringa Platt* regroupe plusieurs associations de ce type, qui mettent en avant leurs intersections plus que leurs différences, au nom de l'efficacité sociale, culturelle et scolaire souhaitée par la Charte et le Rapport.

Dans cette optique, une myriade d'initiatives locales, collectives, voire particulières, voient le jour, qui créent un vrai dynamisme linguistique sur un si petit territoire. Citons-en quelques-unes.

En 2007, la Direction de la Médiathèque a initié la création d'un Comité scientifique du francique, qui se réunit régulièrement et multiplie les actions à la fois de recherche et de vulgarisation : conférences invitées, création d'un « fonds » francique d'archives, rencontres plurilingues entre chercheurs, locuteurs, créateurs, journalistes, etc. Nous transcrivons ci-dessous un extrait de courrier de Bertrand Hiegel, bibliothécaire, datant de 2013 et extrait de nos archives personnelles à propos d'une réunion prochaine. On y verra, comme dans la note précédente, l'influence des autres minorités de France grâce à leur dialogue, engagé suite au Rapport, la dimension scientifique à laquelle fait allusion la dernière phrase et le souci de garder pour transmettre :

*L'un des principaux points à débattre sera la création souhaitée d'un site Internet institutionnel (c'est-à-dire porté financièrement par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines). L'objectif est d'améliorer la visibilité du platt en particulier du côté français ; à l'exemple de ce qui se pratique pour d'autres langues régionales comme l'Alsacien, le Breton ou le Catalan. Il sera notamment question de numérisation et mise en ligne de documents. D'un lieu d'échange et d'informations du grand public ; mais aussi pour un éventuel corpus linguistique. Les professeurs Evelyne et Guy Levieuge par exemple ont encore les enregistrements effectués dans les années 1967-1970, ces documents sont en cours de numérisation : de véritables trésors ethnolinguistiques.*

Encore plus récemment (automne 2019), un *Comité de pilotage pour le Platt* rassemble régulièrement une vingtaine de personnes issues de milieux différents (chercheurs, associatifs, responsables de la Culture, écrivains et créateurs, responsables régionaux et municipaux, etc.) et se réunit dans les locaux du Conseil régional de Lorraine, à Metz (ville non francicophone, il faut le noter), à l'initiative de la Région. Voici un courrier qui en donne les fondements :

*(...) suite à notre première réunion, il existe une volonté dans notre territoire concerné par les spécificités linguistiques et culturelles, pour accompagner la politique régionale dans ces domaines. À l'instar du Conseil culturel d'Alsace, il semble possible d'installer également un outil de concertation et de proposition en Lorraine de langue francique intégrant une dynamique transfrontalière évidente. La réunion du 19 novembre aura pour objectif de déterminer le cadre formel et opérationnel de ce Conseil.*

Et encore une fois, c'est la référence à ce qui se passe dans une autre Région (l'Alsace voisine en l'occurrence) qui sert de moteur explicatif à cette initiative. Le compte-rendu de la

réunion précédente montre qu'on y a examiné les statuts du Conseil culturel d'Alsace (CCA) pour en conclure que « Les données ne sont pas les mêmes » qu'en Lorraine. L'émancipation fait peu à peu son chemin, sans rupture toutefois, car si on souhaite créer « un pendant au CCA », il ne s'agit pas de s'inféoder à lui mais plutôt d'aller vers la « reconnaissance de la spécificité locale ». En effet, la réunion appelée dans le CR « réunification » des acteurs sociaux a permis de « faire émerger les besoins de proximité », de réintégrer les objectifs linguistiques dans des problématiques plus vastes, sociales et culturelles, et d'intégrer le francique lui-même dans le contexte plus complexe et intéressant des « langues de Moselle ». Quatre groupes de travail sont issus de ces premières rencontres, qui en prouvent le dynamisme, l'ambition partenariale et le désir d'efficacité rapide : « Transmission éducation et formation : être force de proposition pour la RGE et l'Education nationale / Culture Création et Diffusion : diffuser les créations culturelles sur le territoire RGE ou transfrontalier / Écriture, édition et diffusion livres ou revues / Patrimoine tourisme ». Le but avoué est d'être une « force de proposition » (Antoine Walter) pour les instances régionales de décision, en même temps qu'une « caisse de résonance » (Hervé Atamaniuk) des besoins locaux, par exemple municipaux.

Le travail sur l'écriture est jugé fondamental en Lorraine francique – nous y avons fait allusion plus haut mais n'avons pas le loisir ici de nous y attarder. Une sorte de polynomie empirique préside souvent à l'écriture<sup>13</sup>, qu'il faut dépasser dans une optique d'enseignement, et les diverses approches d'une standardisation peinent à s'unifier : le veulent-elles d'ailleurs vraiment ? La souplesse locale ambiante, que nous avons soulignée à plusieurs reprises, tendrait même à faire perdurer la situation actuelle, justifiable par les diverses variétés orales de la langue. Toutefois Jean-Louis Kieffer, poète et auteur d'un *Assimil du Platt lorrain*, souligne que le francique « n'est écrit que par les poètes et les dramaturges ». Il souhaite que cette littérature, et donc son écriture, encore jeune se développe car ses poésies et chansons sont souvent chantées par des groupes à vocation transfrontalière.

Le fil rouge de ces actions qui peuvent apparaître comme dispersées est en partie tissé par le dynamisme de la ville de Sarreguemines et de son équipe municipale, citées plusieurs fois dans cet article. Ville frontalière de quelque 20 000 habitants, reliée par le train-tram à Sarrebrück en Allemagne et au centre de la Communauté d'agglomérations Sarreguemines-Confluences, cette ville aux habitants souvent trilingues accueille un INSPE à vocation bilingue qui entretient des relations serrées avec son homologue de Strasbourg, un Centre de ressources sur le francique dans sa médiathèque et héberge les seules écoles maternelles et primaires à parité horaire entre français et allemand : la place du francique par rapport au Hochdeutsch y est encore à déterminer par chaque enseignant-e mais on dénombre une vingtaine d'écoles et une centaine de maternelles concernées dans les environs. Sarreguemines, après la région de Thionville-Sierck, s'inscrit comme fer de lance de la vitalité linguistique, dans une vision résolument créative, moderniste (intégration de la numérisation et des nouvelles technologies), interculturelle et plurilingue. Son Festival par exemple a été dénommé : *Festival du Platt et des Langues de France*. Sa thématique, territoriale mais qui s'inscrit clairement dans l'Espace Grand Est, est symptomatique des répercussions du Rapport dans la région. Sa position nous permet de passer à l'aspect transfrontalier (sur le plan régional et international) de la spécificité lorraine.

**Des relations avec le voisin alsacien**, on retiendra donc surtout la position de clarification et d'affirmation : ni concurrence, ni soumission, mais côte à côte. Plusieurs dates en jalonnent l'aboutissement.

En 2014, un projet bilingue (français et allemand ... ! cherchez l'erreur) de Charte entre l'Alsace et la Moselle voit le jour : il s'intitule *Charte des collectivités territoriales d'Alsace et*

---

<sup>13</sup> On hésite par exemple en *Lotringer* et *Lotringa*, hésitation peu nuisible tant qu'il y a intercompréhension des formes scripturales.

*de Moselle pour la promotion de la langue régionale.* On admirera le diplomatique singulier de l'expression « langue régionale ». Un sous-titre ajoute : *sur la base de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.* On ne peut faire plus clair en termes de référence. Les 5 parties qui composent le texte, détaillées en 17 articles et 49 options, prévoient la création de Comité d'experts, fixent les domaines d'application de la Charte, dans la vie culturelle, scolaire, juridique, médiatique, économique et sociale, de l'Alsace et de la Moselle. Mais les premiers articles posent explicitement la définition de l'expression « langue régionale », définition qui ne pouvait satisfaire le côté francique et explique sans doute les autres initiatives particulières citées ci-dessus. Voici la définition en question, donnée d'emblée dans la Partie 1, article 1 : « Par l'expression "langue régionale", on entend la langue allemande dans ses formes dialectales (dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle) et dans sa forme standard (Hochdeutsch) ».

S'ils n'arrivent pas à faire cause commune avec les Alsaciens, sans se fâcher, les franciques vont faire route tous seuls, sans complexes. En regardant plus loin que le proche voisin, comme le montre le paragraphe suivant, qui place les frontières et leur franchissement au-delà des régions nationales : « Nouer avec les voisins concernés (Belgique, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Sarre) et les autres langues de France, des relations en termes de réseau d'études et de pratiques. En outre, l'Office pourrait prendre l'initiative de soutien à des actions culturelles ou scientifiques spécifiques en stimulant des actions transfrontalières en étroite partenariat avec les autorités compétentes en Belgique, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Sarre. » (*Note pour un Office de la langue francique*). Même si le projet d'Office, adressé à l'ancienne Région lorraine n'a pas pu aboutir, à cause de la refonte géographique des Régions, il a permis d'affirmer des positions. Et la refonte n'a pas que des inconvénients, au contraire : elle a permis de se connaître. Hervé Atamaniuk, de la Mairie de Sarreguemines, écrit<sup>14</sup> : « avec la création du Grand Est nous avons hérité d'une structure que les Alsaciens avaient déjà depuis longtemps (sous la présidence d'Adrien Zeller déjà). L'Olca (*Office pour la langue et la culture d'Alsace*) et désormais d'Alsace et de Moselle ». Elle a permis aussi de s'entre-définir, de rendre visibles et dicibles les points de rupture (la place de l'allemand dans le dispositif), et donc entre autres de créer le Conseil Culturel de Lorraine (*Lothringer Kulturàt*) clairement dédié à la langue et la culture franciques dans le plurilinguisme lorrain.

Les échanges universitaires se développent : l'Université de Strasbourg, par le biais de Dominique Huck, invite des spécialistes du Platt dans les Comités qui vont sélectionner des enseignants-chercheurs spécialistes de langues régionales ; Pellat (2016) propose sur les langues de la Région une analyse qui dépasse largement l'alsacien et tend la main à une réflexion commune des aires alsacienne et francique :

*Le dialecte semble devenir, de plus en plus fréquemment, langue de représentation (p. 416), comme en atteste le succès du théâtre alsacien. Sur le plan institutionnel, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du 5 novembre 1992, qui a suscité un vif débat, a été signée par le gouvernement en 1999, mais n'a pas été ratifiée par le Parlement. La ratification a été refusée par le Sénat en octobre 2015. Un amendement a été introduit en 2008 lors du Congrès dans l'article 75 de la Constitution : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » (p. 432), mais le gouvernement ne l'a pas présenté comme proposition de loi.*

---

<sup>14</sup> courrier personnel.



**Sur le plan national, européen, international**, les réflexions sur les langues germaniques ont enfin pris corps, dépassant l'inexacte adéquation que faisait l'opinion publique, mais aussi parfois scientifique, entre « allemand » et « germanique » : le Rapport, même indirectement, a été décisif dans ce sens. Par exemple, on a vu récemment dans un séminaire de recherche en région occitane l'annonce suivante : « Dans le cadre des séminaires mensuels du laboratoire DIPRALANG, nous accueillerons Eléonore Yasri (Université Montpellier III) le lundi 14 octobre à 17h en salle Jourda avec une conférence intitulée “Les minorités de langue allemande en Europe : L'exemple de la Communauté Germanophone de Belgique”. ». Quant aux mémoires étudiants, que nous citons en fin d'article en bibliographie, ils ne viennent pas tous de Lorraine, loin de là : par exemple, Stella Erhart habite en Catalogne espagnole et a présenté sa recherche à l'Université du Mans, Manon Thil a présenté son mémoire à Grenoble, tous deux ont été dirigés par des encadreur-e-s non lorrain-e-s et non germanophones de formation.

Le francique apparaît à présent, non plus comme la langue des ancêtres mais comme une langue partagée avec les pays voisins et comme une ouverture sur leur culture germanique – sans oublier le marché d'emploi porteur que sa connaissance ne peut que favoriser. Cette réalité déplace la question de son avenir et de son évolution qui dépendront peut-être davantage de la création de bassins de vie transfrontaliers, sur les plans économique et culturel, que de volontés politiques ou politiciennes affichées au niveau national.

La conjoncture internationale de la recherche et de l'actualité invite aussi à écouter les voix minoritaires dans le monde. Est-ce un hasard si 2008 a été déclarée « année des langues », si l'UNESCO lance en 2012 un *Appel pour les langues en danger*, si le texte d'appel du colloque RFS 2019 de Ottawa appelait à réfléchir sur les « valeurs des langues », à travers un éventail de propositions allant des sentiments intimes de sécurité / insécurité des locuteurs aux analyses de politique linguistique des Etats ? Les phénomènes de minorisation font aussi l'objet de recherches collectives (cf. n° 44 de *LIDIL* en bibliographie). Bref, sans que rien de vraiment nouveau apparaisse pour les esprits chagrins, on peut dire qu'avant la Charte et le Rapport, ces objets d'études et de connaissances étaient des savoirs confidentiels (cf. Walter 1994), alors qu'ils ont à présent élargi leur cercle de diffusion, voire de popularité.

On terminera ce tour d'horizon des phénomènes de terrain observé – sachant que dans notre cas, le « terrain » a été construit à partir de cercles concentriques<sup>15</sup> – par l'actualité d'un appel en cours, lancé par la Région Grand Est. Il est signé du Chargé de mission à la Promotion des langues et cultures régionales (on notera le passage au pluriel), qui travaille au « Service transmission des savoirs, de la mémoire et des langues », qui fait lui-même partie de la Direction de la culture du patrimoine de la mémoire et des langues. En voici le message : « La Région Grand Est lance cette année un **appel à projet en langues régionales**. Cet appel à projets en langues régionales est **en ligne sur le site de la Région Grand Est**. Vous pouvez y télécharger toutes les pièces afin de constituer votre dossier **avant le 15 janvier 2020**, en suivant ce lien : <https://www.grandest.fr/appel-a-projet/soutien-a-la-creation-en-langues-regionales/> ».

Nous lisons cet appel comme un témoin des transformations vécues par l'aire francique, au sens culturel, linguistique et géographique du terme, depuis 20 ans.

Nous soutenons l'idée selon laquelle l'étape actuelle de l'après-Rapport, qui fait suite à une vigoureuse montée d'espairs et d'actions, est celle d'un pragmatisme de bon aloi qu'on pourrait résumer ainsi : « avec ou sans la Charte, avec ou sans le Rapport, continuons notre chemin ». C'est la position, qu'on peut aussi qualifier de raisonnable, adoptée par le *Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne*, mis en place par Aurélie Filipetti en 2013. Celui-ci s'est réuni pendant 12 mois régulièrement, pour rédiger

---

<sup>15</sup> On emprunte à Philippe Blanchet la conception selon laquelle un terrain n'est jamais « donné » mais « construit » par le / la chercheur-e, en fonction d'une question scientifique posée. Pour plus de détails, cf. *Abécédaire de sociodidactique*, article « terrain », dir. Rispaïl M., 2017, PUSE.

un Rapport efficace et sans langue de bois, passé curieusement trop inaperçu dans les médias. Ce rapport s'engage pour « assurer la préservation et développer la vitalité » des « langues parlées en France » et propose un « bilan de la politique conduite par la France ». Comme me le disait Louis-Jean Calvet, membre du Comité, au début de ces rencontres : « On va travailler en laissant la Charte et le Rapport de côté, sinon on se condamne à l'immobilisme ». Le texte conclut à la « prudence de l'Etat » (c'était le moins qu'on pouvait dire ...) et en appelle à une « politique du multilinguisme » dès son introduction.

## **Que conclure de cet itinéraire en demi-teintes en pays francique, effectué à la lumière du Rapport de 1999 ?**

On peut suivre Hervé Atamaniuk (entretien) quand il affirme que l'adoption de la Charte par le Conseil de l'Europe en 1992 a « confirmé la dimension internationale de la question linguistique » et que, par la situation linguistique transfrontalière qui caractérise le francique, « elle aurait pu avoir sur lui un effet dynamique et novateur ». Pourtant il constate que « la mise en place de politiques linguistiques transfrontières reste encore à l'état embryonnaire ». C'est là que le Rapport Cerquiglioni, s'appuyant sur le versant français de la question, « aurait pu avoir un rôle déterminant à jouer ». Et d'expliquer : « En théorisant la notion de langues de France, en accordant une place mieux identifiée et positive aux langues minorées en présence, il a indéniablement permis de porter un regard bienveillant à l'égard des langues y compris du francique ». Sans nier les apports du Rapport, il déplore que les Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, à qui il était principalement adressé, n'aient pas « su saisir cette chance historique ».

Les pratiques et intentions territoriales n'ont sans doute pas été accompagnées suffisamment par la volonté étatique. Henriette Walter ne dit pas autre chose, dans l'entretien (*L'Express*, 2013) que nous avons déjà cité et dont voici un échange significatif (elle vient d'insister sur la nécessité de mesures pour l'école et la culture en faveur des langues régionales) :

*Question : Tout cela est-il possible, sachant que le Conseil constitutionnel s'est opposé en 1999 à la ratification par la France de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires ?*

*Réponse de Henriette Walter : C'est un problème, en effet, sur lequel, en tant que linguiste, il m'est difficile de me prononcer. Mais ce qu'une Constitution interdit, une modification de la Constitution peut le permettre. Tout est question de volonté politique.*

Sans dresser un portrait catastrophiste de l'après-Rapport, on peut constater, 20 ans après, l'effervescence d'un halo autour du francique et des langues régionales en France, d'une coloration socio-politique plus nette, plutôt qu'une application concertée de droits affirmés.

Pour le francique, sa situation est tellement inextricable et fine qu'on peut porter sur elle, comme sur ses relations avec la Charte et le Rapport Cerquiglioni, des avis éloignés, voire contradictoires. Nous ne voulons pas gommer ces écarts ni gommer les dynamiques affectives opposées dont ces avis sont nourris. D'un côté une vraie mobilisation, intellectuelle et culturelle. De l'autre, un désappointement tout aussi réel. Un responsable nous écrit, en réponse à notre enquête, un passionnant développement argumenté dont nous extrayons le passage suivant qui le résume avec un brin d'ironie : « Les grands principes œcuméniques de la Charte et les références théoriques remarquables du rapport Cerquiglioni ont accouché d'une souris ». En cela, le cas francique semble représentatif de la situation générale des langues de France régionales et minoritaires.

Ce faisant, et même si l'école et l'Éducation nationale en sont les grandes absentes, les ambitions scientifiques du Rapport ont malgré tout porté leurs fruits. En voici les plus importants que nous espérons avoir démontrés, au moins en partie, par la mise sous la loupe des quelques données documentaires et humaines que nous avons exposées ci-dessus :

- la thématique de la minoration et de ses rouages s'est popularisée et étendue dans la communauté scientifique (cf. Daniela Dorner 2011) ;
- on a vu reculer le concept d'identité, revendiqué à droite comme à gauche, et qui pouvait mener sur des chemins glissants (cf. les débats à l'Assemblée, 2018, évoqués en début d'article)...
- ... au profit d'une reconfiguration conceptuelle de la question des langues minoritaires autour des notions de vitalité et de diversité ;
- on a observé les déblocages régionaux de relations jadis hiérarchisées – dans notre cas entre la Lorraine et l'Alsace – marqués par des reconnaissances réciproques...
- ... et les déplacements d'objets d'études linguistico-centrés vers des travaux sur la relation, la fluidité, la rencontre ;
- les questions linguistiques sont prises en mains par les instances culturelles (création d'un référent « langue et culture régionales » à la Culture) – même si certains le regrettent ;
- et surtout s'impose partout l'ouverture à la pluralité et la diversité, avancée comme un principe dans la Charte et étayée par la précision des propositions du Rapport. Plusieurs textes et ouvrages cités dans notre bibliographie en font foi<sup>16</sup>.

Comme l'annonce la 4<sup>e</sup> de couverture de l'ouvrage collectif de Georges Kremnitz : « la France découvre son plurilinguisme », plurilinguisme dont l'espace francique est un représentant et qui reste très présent dans sa mémoire collective.

D'un point de vue historique, on peut prédire sans trop se tromper que le Rapport *Langues de France* prendra sa place et son sens dans une histoire des langues, à laquelle il aura apporté quelques éléments déterminants, sans être déterminant lui-même. Aide pour ses avancées ? ou obstacle pour ses prudences ? Nous aurions tendance à pencher pour la première proposition.

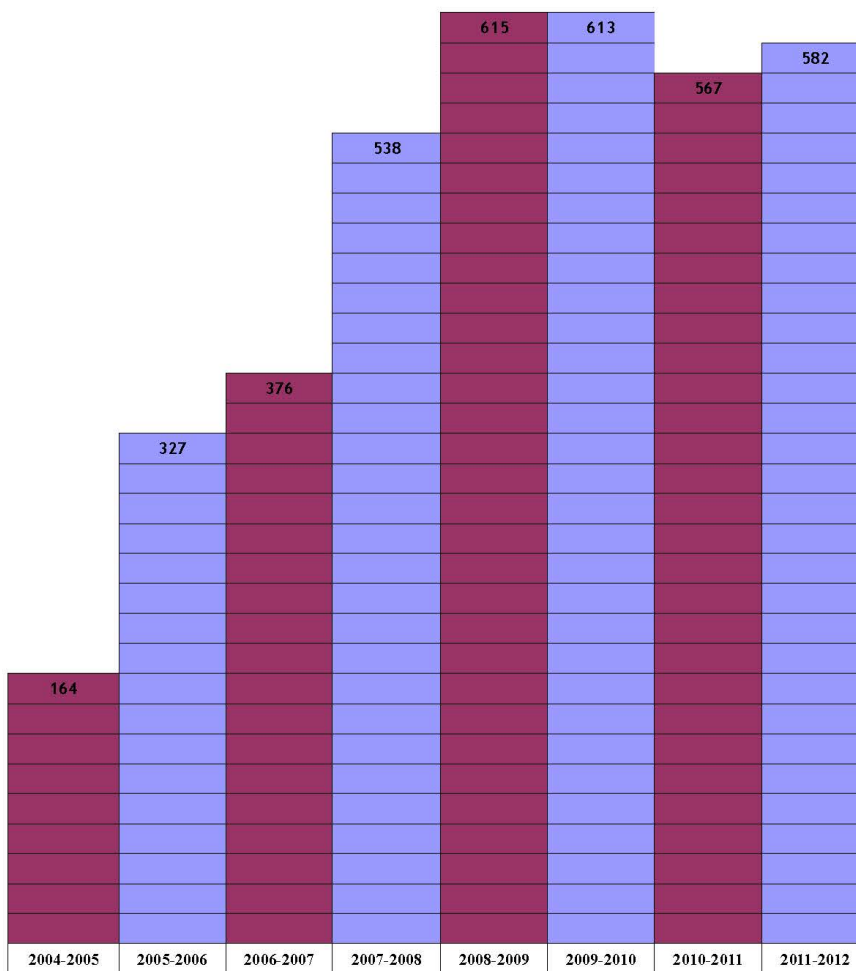
---

<sup>16</sup> Par exemple, les n° cités des revues *Repères*, ou des *Cahiers Pédagogiques*.

## Annexes

### Document 1

Enseignement du Luxembourgeois – Langue et Culture Régionales  
Service public de l' Education Nationale (Moselle)  
Evolution des effectifs



## Document 2



## Document 3



## Bibliographie

- Burban Chrystelle et Lagarde Christian, 2007, *L'école, instrument de sauvegarde des langues menacées ?*, PU Perpignan.
- Cahiers pédagogiques*, n° 423, 2004, *75 langues en France, et à l'école ?*, éd. CRAP, Paris.
- Candelier Michel (coord.), 1995, *Jalons pour une Europe des langues*, LIDIL n° 11, PUG, Grenoble.
- Cerquiglini Bernard, 1999, *Les langues de la France*, Rapport au Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la Ministre de la Culture et de la Communication.

- Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale, sur la base de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, 2014 (projet), ass. Culture et Bilinguisme.
- Clerc Stéphanie, Rispail Marielle (dir.), 2011, *Langues, minor(is)ations et marginalisations*, postface de Louis-Jean Calvet, *LIDIL*, n° 44, ELLUG, Grenoble.
- Colombel Claire, Fillol Véronique et Geneix-Rabault Stéphanie (dir.), 2015, *Regards croisés sur la littéracie en Océanie*, L'Harmattan.
- Colonna Romain, 2018, *Pour une reconnaissance politique des langues – Le corse et la co-officialité, 50 arguments*, éd. Albiana, Ajaccio.
- Conseil de l'Europe, 1992, *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, Série des traités européens n° 148, éd. Conseil de l'Europe, Strasbourg, 14 p.
- Dorner Daniela, 2011, « Vitalité du francique en Lorraine germanophone ? », in CLERC Stéphanie et RISPAIL Marielle (dir.), *Langues, minor(is)ations et marginalisations*, *LIDIL*, n° 44, ELLUG, Grenoble.
- Ducancel Gilbert, Simon Diana-Lee (coords.), 2004, *Français et langues étrangères et régionales à l'école, Quelles interactions ?*, *REPÈRES* n° 29, INRP, Lyon.
- Erhart Stella, 2017, *La vitalité du francique rhénan en Moselle germanophone*, Mémoire de Master 2 en Didactique du plurilinguisme, (dir. Aude Bretegnier), Université du Mans.
- Fehlen Fernand, 2004, « Le "francique" : dialecte, langue régionale, langue nationale ? », *Glottopol*, n° 4, p. 23-46.
- Fehlen Fernand, 2013, « Le francique de Moselle », in Georg Kremnitz (dir.), *Histoire sociale des langues de France*, Presses universitaires de Rennes, pp. 411-425.
- Filipetti Aurélie, 2013, *Installation du comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne, Discours d'ouverture*, en ligne <http://7seizh.info/2013/03/15/installation-du-comite-consultatif-pour-la-promotion-des-langues-regionales-et-de-lapluralite-linguistique-interne/>
- Hentz Guillaume, 2006, *La question politique du francique en Belgique, en France et au Luxembourg*, mémoire de M2 (dir. François Borella), Droit public – Science politique, Université de Nancy 2.
- Huck Dominique, 2015, *Une histoire des langues de l'Alsace*, Editions de la Nuée Bleue, Strasbourg.
- Hurstel Jean, 2016, *Culture des lisières, éloges des passeurs, contrebandiers et autres explorateurs*, éd. du Cerisier.
- Iglesias Narcis, 1998, *La Llengua del Rossellà, qüestio d'Estat (la integració lingüística del Rossello a França (1659-1789))*, Eumo Editorial, Girona
- Langue dominante, Langues dominées*, 1982, ouvrage coll., intr. Robert Lafont, EDILIG, Paris.
- Kremnitz Georges (dir.), 2015, *Histoire sociale des langues de France*, PUR, Rennes.
- Laumesfeld Daniel et al., 1987, *Les Passagers du solstice – Mémoires et itinéraires en Lorraine du fer*, éd. Ensemble et Autrement, Thionville.
- Laumesfeld Daniel, *La Lorraine francique, culturel mosaïque et dissidence linguistique*, 1996, L'Harmattan, Paris.
- L'EXPRESS*, 17-02-2013, *Entretien avec Henriette Walter sur les langues régionales et la Charte*, Paris.
- LIDIL* n° 20, déc. 1999, *Les langues régionales : enjeux sociolinguistiques et didactiques*, PUG, Grenoble.
- Langues et cités* n° 25, mars 2014, *Le francique (Platt lorrain)*, Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques, DGLFLF, Ministère de la Culture.
- Magar Maurice et Nelissen Thierry, 2017, « Je t'aime, moi non plus » - Les Luxembourgeois et leurs langues : entre le luxembourgeois du cœur et le français de la raison, *LE JEUDI, Hebdo luxembourgeois* – 01-06-2017, Luxembourg-ville.

- Pellat Jean-Christophe, 2016, « Complexité historique de la situation linguistique en Alsace », *Nouveaux Cahiers d'Allemand, revue de linguistique et de didactique*, 34<sup>e</sup> année, n° 3 (septembre), PUS, Strasbourg.
- Projet de loi sur la promotion de la langue luxembourgeoise*, 16-11-2017, Dossier de presse, éd. Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg.
- Rispail Marielle, 1995, « Le francique, c'est quoi ? Ou un langue européenne méconnue », *LIDIL* n° 11, PUG Grenoble, pp. 41-60.
- Rispail Marielle, 1999, « Le francique luxembourgeois dans une situation paradoxale de part et d'autre de la frontière : une pratique sans école, une école sans pratique », *LIDIL* n° 20, PUG Grenoble, pp. 75-94.
- Rispail Marielle, 2003, *Le francique : De l'étude d'une langue minorée à la sociodidactique des langues*, L'Harmattan, Paris.
- Rispail Marielle, Haas-Heckel Marianne, Atamaniuk Hervé, 2012, *Le Platt lorrain pour les nuls*, éd. FIRST, Paris.
- Rispail Marielle, 2016, « Faire du lien entre régions, langues et frontières : variations autour du francique » in Carmen Alén Garabato, Ksenija Djordjevic Léonard, Patricia Gardies, Alexia Kis-Marck et Guy Lochard (eds.), *Mélanges offerts à Henri Boyer* par ses collègues et amis, PUM.
- Rispail Marielle, 2017, « Des langues minoritaires en contexte plurilingue francophone », *Revue Cahiers de linguistique*, vol. 42, no 1, EME Éditions.
- Rispail Marielle (coord.), 2017, *Abécédaire de sociodidactique*, PUSE, St Etienne.
- Secrétariat de la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*, 2009, *Donnons la parole aux langues régionales et minoritaires !*, éd. Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Sorba Nicolas, 2018, *Parlons polynomie*, L'Harmattan, Paris.
- Skutnabb-Kangas Tove, 2002, « Pourquoi préserver et favoriser la diversité linguistique en Europe ? Quelques arguments », in *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*, DGIV, éd. Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Thil Manon, 2011, *Le francique, de la culpabilisation linguistique à l'affirmation d'une identité européenne transfrontalière*, mémoire de M1, FLE-Sciences du langage (dir. Cyril Trimaille), Université de Grenoble.
- Unesco, 2003, *Vitalité et disparition des langues*, Rapport du groupe d'experts de l'UNESCO sur les langues en danger, éd. UNESCO, Paris.
- Walter Henriette, 1994, *L'aventure des langues en Occident*, Le Livre de Poche, Paris.

# **GLOTTOPOL**

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction** : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte, Robert Fournier, Stéphanie Galligani, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Isabelle Pierozak, Gisèle Prignitz.

**Rédactrice en chef** : Clara Mortamet.

**Comité scientifique** : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Dû (†), Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture pour ce numéro :**

Salih Akin, Carmen Alén Garabato, Sophie Babault, Philippe Blanchet, Henri Boyer, Véronique Castellotti, Marisa Cavalli, Jean-François De Pietro, Didier de Robillard, Alain Di Meglio, Ksenija Djordjevic, Jean Michel Eloy, Pascale Erahr, Véronique Fillol, Monica Heller, Robert Fournier, Normand Labrie, Hervé Lieutard, Jean Le Dû (†), Marinette Matthey.

<http://glottopol.univ-rouen.fr>

ISSN : 1769-7425